

BAIGTS DE BEARN INFOS 2016



Le mot du Maire

Les valeurs républicaines que nous défendons ont encore été mises à mal dans le courant de l'année 2016 avec des actes terroristes meurtriers. Notre devoir est de rester unis pour combattre ces faits et surmonter ces moments douloureux ou des innocents de tout âge ont laissé leur vie.

Pour maintenir un climat favorable à la vie dans notre village des travaux engagés en 2016 sont en phase d'achèvement :

- rénovation du groupe scolaire
- révision du document d'urbanisme

Nous avons répondu favorablement à deux demandes:

-la première émanant de la commune de Saint-Boès concernant l'école et la constitution d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les temps d'échange et de concertation ont été riches et nombreux, que tous les acteurs ayant participé à ces travaux soient remerciés (élus, enseignants, agents communaux, parents d'élèves)

-la seconde provenant des Cumas du Lène et d'Orthez intéressées par l'acquisition du site situé sur la zone artisanale où elles sont implantées vu que le bail emphytéotique dont elles disposaient arrivait à échéance.

Les dossiers ouverts par notre intercommunalité avancent petit à petit. Pour preuve à compter du 1er janvier 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera identique dans les 61 communes. Dans un contexte financier tendu, la mutualisation et l'harmonisation des services doivent se poursuivre, nous avons besoin d'équité sur notre territoire.

Espérons que 2017 se passera dans la sérénité que les dégradations causées par des individus faisant preuve d'incivilité cesseront. Ce sera également une année riche en événements, les élections présidentielles et législatives doivent mobiliser les citoyens que nous sommes, espérons que les candidats soient à la hauteur de nos espérances et ne soient pas déconnectés de la réalité du terrain, quoiqu'il arrive la démocratie parlera.

Fidèle à la tradition, associant les élus et les agents, permettez moi de formuler tous mes vœux à vous toutes et à vous tous ainsi qu'à vos familles; que cette nouvelle année puisse combler vos désirs les plus chers.



Guy PEMARTIN

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni dix fois en 2016. Les compte-rendus des réunions sont consultables sur le site internet de la commune : www.baigtsdebearn.com.



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Tel : 05-59-65-33-09/ commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr

Site internet : www.baigtsdebearn.com

Vous serez accueilli par Sylvie Oyharçabal et Bernadette Bouchs.



Fresque réalisée par les enfants lors des T.A.P

LA VIE COMMUNALE

Les Finances

1- Les résultats 2015 - Les comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
450 192.63€	610 390.60€

Soit un excédent de 160 197.97 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
135 743.66€	102 861.41€

Soit un déficit de 32 882.25€

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

32 882.25€ pour financer l'investissement

29 600€ pour financer les engagements en investissement.

Le solde, soit 97 715.72€ représente l'excédent net qui sera repris au budget primitif 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF MULTIPLE RURAL 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
3 706.82€	13 557.83€

Soit un excédent de 9 851.01€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
8 752.73€	7 341.99€

Soit un déficit de 1 410.74€.

1 410.74€ de l'excédent de fonctionnement sont affectés pour la couverture du déficit d'investissement. L'excédent net s'élève donc à 8 440.27€.

COMPTE ADMINISTRATIF MAISON DES SERVICES 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
7 564.90€	17 900.15€

Soit un excédent de 10 335.25€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
13 894.94€	5 994.55€

Soit un déficit de 7 900.39€.

7 900.39€ de l'excédent de fonctionnement sont affectés pour la couverture du déficit d'investissement : Excédent global de 2 434.86€.

2- Les Budgets primitifs 2016

BUDGET COMMUNAL 2016

Fonctionnement :

- Les dépenses et recettes s'équilibrent à 542 146€.
- Les subventions :

Amicale Laïque BAIGTS DE BEARN	500.00
Ramous Baigts Basket	1 000.00
En Aban Toustem (club des aînés)	700.00
Comité des Fêtes de Baigts de Béarn	1 000.00
Coopérative Scolaire - A.P.E. Baigts de Béarn	700.00
Coopérative Scolaire - A.P.E. Baigts de Béarn Voyage scolaire	650.00
Croix Rouge	150.00
Football Club Baigts Bérenx	1 000.00
Restaurants du cœur-Orthez	150.00
Ligue Contre le Cancer	150.00
Association Lo Caleï - Orthez	150.00
Société de Chasse	400.00
A.P.H.A.M.	150.00
AFM - délégation 64	150.00

- Pour compenser la baisse importante des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal a décidé une augmentation globale des taux d'imposition de 2%.

Investissement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 487 483€.

-  Chemin Rural de Monlong : enrochements
-  Eglise Saint-Barthélemy : portes
-  Salle de sport : électricité
-  Groupe scolaire : rénovation et extension
-  Acquisition terrains : régularisation foncière

BUDGET MULTIPLE RURAL 2016

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
15 136€	15 136€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
10 216€	10 216€

BUDGET MAISON DES SERVICES 2016

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
18 870€	18 870€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
16 150€	16 150€

Les réalisations

Travaux groupe scolaire

Une partie des travaux a été réalisée : les menuiseries extérieures ont été mises aux normes, les sanitaires ont été refaits à neuf, et l'extension est en cours de réalisation.

Plan Local d'Urbanisme

Comme annoncé en 2014, le PLU est dans sa 3^{ème} étape : la mise au point définitive. La consultation et l'enquête publique ont eu lieu du 14/11 au 16/12/16. Son approbation se fera en début d'année 2017.

Travaux Eglise

Les portes d'entrées ont été totalement rénovées.

La toiture du bâtiment mairie a été repassée pour éliminer les gouttières existantes.

Les projets

L'Agenda D'Accessibilité Programmée

La loi handicap de 2005 avait initialement fixé au 1er janvier 2015 l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports publics.

Pour cela une étude a été menée par l'Agence Publique de Gestion Locale sur les bâtiments publics suivants : la mairie, la bibliothèque, le salon de coiffure, le multiple rural, la salle municipale, la salle associative, la salle de sports, le stade, l'église et le cimetière.

Le coût total s'élève à 60 230 euros HT.

Un calendrier a été établi sur cinq ans pour effectuer les travaux nécessaires.

Travaux groupe scolaire suite et fin des travaux.

Commission VIE ASSOCIATIVE / SPORT / JEUNESSE

L'été 2016 n'aura pas échappé aux traditionnels « ateliers jeunes » qui se déroulent depuis déjà quelques années sur notre commune.

Pour cette édition 2016, 12 jeunes de 14 à 16 ans se sont retrouvés pour effectuer des travaux sur divers sites notamment à l'école, au stade et au cimetière.

Ces 2 équipes de 6 ont été encadrées par des élus accompagnés par l'agent communal. La bonne humeur de tous n'a pas empêché ces jeunes de fournir un travail de qualité qui est utile à toute la collectivité.

Ces jeunes ont montré des valeurs qui de nos jours sont parfois malheureusement nécessaires de rappeler : ils ont été respectueux entre eux et avec les adultes, à l'écoute des consignes et des conseils et soucieux d'un travail bien fait.

Pour les récompenser de leur investissement une bourse de 90 euros leur a été attribuée.

Bien évidemment ces ateliers seront reconduits pour 2017.



1-Regroupement Pédagogique Intercommunal

- La Mise en place et la composition

Après plusieurs réunions de travail, d'échanges avec les enseignants, les parents d'élèves et leurs représentants, les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, le personnel des deux collectivités, de novembre 2015 à avril 2016 ;

Après les votes favorables des trois conseils municipaux (Saint-Boès, Saint-Girons et Baigts) et la désignation des délégués, au nombre de 2 titulaires et 2 suppléants par commune ;

Après s'être affranchi des diverses modalités auprès des différentes instances ;

Après la décision de Monsieur le Préfet qui a acté officiellement la création du SIVU LATAILLADE en date du 12 août ;

Le 23 Août 2016, les délégués ont procédé à l'installation du comité syndical et à la création des différents groupes de travail.

Ont été élus :

Président : M. Guy PEMARTIN

Election du Bureau : composé du Président et de

1ère Vice-Présidente : Marie-Christine CANTON

2ème Vice-Président : Pierre LAFARGUE

Délégués au Conseil d'Ecole : Muriel MARLAT, Marie-Christine CANTON, Magali BAYLION

Délégués aux Services Cantine/Garderie : Muriel MARLAT, Jean LABASTE

Délégués au Service Temps d'Activités Périscolaires Magali BAYLION, Muriel MARLAT et Candylène DABRAT

Délégués suppléants :

- Baigts : Sandrine SAVIGNACQ et Sylvie DULUCQ

- Saint-Boès : Jean LABASTE et Valérie HUMBERT

- Saint-Girons : Marie Edmée DARTEYRE et Vincent CHEDOZEAU

- L'organisation :

Site de Baigts

L'équipe éducative composée de 3 enseignantes qui assurent l'éducation des élèves de la grande section au CE2, répartie comme suit :

Mme Josiane COELHO gère les 14 (PS), 11 (MS) ;

Mme Marie FREDERICO (Directrice) gère les 14 (GS), 8 (CP) à temps partagé avec Mme Malvina LACAU,

Mme Sandrine ESCUDÉ-QUILLET gère les 10 (CP), 11 (CE1)

Mme Josiane PEHAU (A.V.S.) auxiliaire de vie scolaire

Contact téléphonique : 05.59.65.33.62

Le personnel du SIVU sur ce site : Mme Monique Lescoute, Mme Brigitte Cescosse, Mme Nathalie Brulard, Mme Christine Troubat.

HORAIRES DE CLASSE

Lundi et Jeudi : 9h00 - 12h00 ; 14h00 - 16h30

Mardi et Vendredi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 - 15h30

Mercredi : 9h00 - 12h00

Horaires Ecole de Baigts-de-Béarn

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	classe	classe	classe	classe	classe
12h	(3h)	(3h)	(3h)	(3h)	(3h)
13h30	cantine	cantine		cantine	cantine
	(1h30)	(1h30)		(1h30)	(1h30)
14h	TAP (30 min)	classe		TAP (30 min)	classe
15h30	classe	(2h)		classe	(2h)
16h30	(2h30)	TAP		(2h30)	TAP
		(1h)			(1h)

Total : 24h classe + 3h TAP

Site de Saint-Boès :

L'équipe éducative, composée de 2 enseignants qui assurent l'éducation des élèves de CE2 au CM2 :

Madame Sandrine MAYS gère les 20 CE2

Monsieur Denis NASCIMBENI (Directeur) gère les 11 CM1 et 15 CM2.

Contact téléphonique : 05.59.67.91.52

Le personnel du SIVU sur ce site : Mme Marie-Pierre Gil, Mme Estelle Lagourgue, Mme Kaltoum Takhame, Mme Virginie Laborde et M. Dominique Labaste.

HORAIRES DE CLASSE

Lundi et Jeudi : 8h45 - 11h45 ; 13h45 - 16h15

Mardi et Vendredi : 8h45 - 11h45 ; 13h15 - 15h15

Mercredi : 8h45- 11h45

Horaires Ecole de Saint Boès

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45	classe	classe	classe	classe	classe
11h45	(3h)	(3h)	(3h)	(3h)	(3h)
13h15	cantine (1h30)	cantine (1h30)		cantine (1h30)	cantine (1h30)
13h45	TAP (30 min)	classe (2h)		TAP (30 min)	classe (2h)
15h15	classe (2h30)			classe (2h30)	
16h15		TAP (1h)			TAP (1h)

Total : 24h classe + 3h TAP

2-Transport scolaire

Service gratuit pour toutes les familles, sur inscription, à partir de 3 ans, assuré de site à site par le transporteur Béarn Pyrénées Voyages.

Inutile de rappeler que pour le bon fonctionnement du service et afin de respecter les horaires de classe, il est impératif d'être à l'heure.

3-Les rythmes scolaires

L'organisation des activités périscolaires est reconduite avec des intervenants extérieurs, et la contribution du personnel du SIVU. La mise en place de cette réforme nécessite une forte implication du SIVU. Les élus ont décidé de maintenir la gratuité de ce service.

Les plannings qui sont proposés pour chaque période sont réalisés de sorte que les enfants s'épanouissent et découvrent tous les ateliers proposés : hand, basket, tir à l'arc, atelier manuel/déco, cirque, atelier culinaire, zumba.



4-La cantine et la garderie

-Cantine : TARIF : 2,95 €/ repas

Les repas sont réalisés sur le site du Collège Moncade par le prestataire « Scolarest ».

Les commandes sont passées le jeudi pour la semaine qui suit.

Toute absence est à signaler auprès de chaque site.

Les élèves doivent être munis d'une serviette de table.

Toute indiscipline, comportement déplacé, manque de respect sera sanctionné avec information aux parents.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune :

www.baigtsdebearn.com

-Garderie : TARIFS : 0,80 €/présence tous les matins,

0,80 € / présence le soir lundi, mardi, jeudi et vendredi,

0,40 €/présence le mercredi midi, avec un plafond de 16 €/ mois / enfant.

HORAIRES :	Baigts	Saint-Boès
Matin	7h30 - 8h50	7h30 - 8h35
Soir	16h30 - 18h30	16h15 - 18h30

Communauté de Communes Lacq-Orthez



Les différentes compétences sont :

- L'aménagement : la création et l'entretien des espaces verts et de la voirie, l'urbanisme, les infrastructures, l'éclairage public...
- L'environnement : gestion des déchets ménagers (collecte et traitement)
- Le développement économique : commerce/artisanat, aides publiques aux entreprises
- L'animation du territoire : l'habitat, le transport à la demande, culture/patrimoine, réseau cyber-base...

Adresse :

Rond-point des chênes

64 150 MOURENX

Tél : 05-59-60-03-46/ Mail : contact@cc-lacqorthez.fr

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT :

La consigne de tri concerne :

- * Les pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, les barquettes alimentaires en plastique,
- * Les barquettes en polystyrène,
- * Les sacs en plastique, suremballages en plastique de bouteilles,
- * Les tubes en plastique.

Si votre poubelle jaune est remplie, n'hésitez pas à rajouter à côté une cagette, elle sera aussi relevée !

Aide mémo tri

Les déchetteries

Déchets acceptés et horaires



- **Arthez de Béarn** : Mardi: 13h30-17h30 (18h30 l'été), Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été), Vendredi : 9h-12h
- **Lucq de Béarn** : Samedi : 9h-12h
- **Maslacq** : Mardi : 9h-12h, Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été), Vendredi: 13h30-17h30 (18h30 l'été)
- **Monein** : Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)
- **Mourenx** : Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)
Dimanche : 9h-12h
- **Orthez** : Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)
- **Ramous** : Mardi: 13h30-17h30 (18h30 l'été), Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été), Vendredi : 9h-12h

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baigts de Bearn est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration qui est soumis à un agrément renouvelable tous les 5 ans. Le dernier date de juillet 2014. Il est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes de la commune nommées par le Maire.



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le maire, Guy PEMARTIN en est le président de droit

Membres issus du Conseil Municipal : GAHAT Sandra, LAHITTE Christiane, DULUCQ Sylvie, MARLAT Muriel

Membres nommés : FERREIRA Bernadette, LARRIEU Aude, LASSALLE Brigitte, SOTERAS Maïté.

Le CCAS est un interlocuteur de proximité qui offre des aides adaptées. Il œuvre à l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant un épisode difficile, pouvant être isolées, démunies ou âgées.

Il est force de proposition pour mettre en place des actions en fonction de l'analyse des besoins des demandeurs.

Vous serez selon les cas orienté et accompagné dans vos démarches auprès des différentes institutions ou administrations.

Pour tous renseignements :

Mairie de BAIGTS-DE-BEARN, 73, place de la Mairie

Tél : 05-59-65-33-09

Accueil au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h

Sur rendez-vous lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h à 12h30

En dehors des plages indiquées, répondeur téléphonique avec numéros d'urgence :

06 68 72 35 76 ou 06 72 18 99 72

Le CCAS a plusieurs missions :

* Le service d'aide à domicile qui permet d'apporter aux personnes en situation de santé délicate ou rencontrant un isolement social une réponse à leurs besoins.

Ce service est composé à ce jour de 6 aides ménagères qui interviennent auprès d'une vingtaine de personnes du lundi au dimanche de 8h à 20h.

* L'attribution d'aides qui se décidera en réunion du CCAS après l'analyse des demandes faites au préalable. Ces aides exceptionnelles peuvent aussi être attribuées suite à un travail en collaboration avec l'assistante sociale du secteur.

* La gestion locative de la maison CASADO et de l'ancien foyer logement fait aussi partie des missions du CCAS.

Aujourd'hui les CCAS ont la possibilité de mettre un terme aux missions qui sont les leurs et de ne plus assurer les prestations qui leur incombent.

Le CCAS de BAIGTS-DE-BEARN a fait le choix de maintenir son existence et de continuer à répondre le plus efficacement possible à tous les besoins et demandes des administrés de la commune.

Il nous semble important que ce service perdure afin de garder un lien entre tous malgré les aléas de la vie et c'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à venir nous rencontrer afin que nous trouvions ensemble une solution à vos problèmes.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque offre aux habitants de Baigts et des alentours l'accès gratuit à la lecture.

La nouvelle médiathèque de Mourenx « le Mix » tête de réseau est ouverte depuis le début de l'année.

Nous sommes toujours à votre disposition pour vous faire parvenir des 22 autres sites du réseau, les livres que vous aimeriez lire ou relire et qui ne sont pas disponibles dans nos locaux. La médiathèque d'Orthez devrait intégrer le réseau à partir du 1er janvier 2017.

Tous nos adhérents devraient posséder la nouvelle carte du réseau, qui est dorénavant gratuite pour tous, si vous ne l'avez pas, n'hésitez pas à venir nous voir.

La possibilité de consulter le catalogue du réseau et de faire les réservations en ligne vous sont offertes en consultant le site : www.pole-lecture.com. Pour cela, il vous suffit d'aller sur « mon compte », de rentrer le numéro de votre carte en respectant les espaces et de taper votre mot de passe : les 2 premières lettres du nom et les 2 premières lettres du prénom inscrit sur la carte. Ex : Dupont Julie = duju.

Les livres ainsi réservés seront acheminés par la navette hebdomadaire (le jeudi) et disponibles dans la bibliothèque de votre inscription.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la bibliothèque dont voici les heures d'ouverture au public :

- Le jeudi de 15 heures 30 à 16 heures 30.
- Les mercredis et samedis de 10 heures à 12 heures
- Le vendredi de 17 heures à 18 heures 30.

Diverses animations, ont été proposées durant l'année 2016 dont les thématiques sont « Mystère » pour le début de l'année et « Et Vous trouvez Ça drôle ? » jusqu' à juin 2017.

- Le Vendredi 12 février 2016 à 19 heures, salle de l'amicale un spectacle tout public : « L'heure du Crime » par une compagnie de Belgique

Spectacle de grande qualité où une trentaine de personnes avaient fait le déplacement. Soirée pleine d'humour et de suspense qui s'est terminée autour du verre de l'amitié.



- Le Vendredi 11 mars 2016 à 17 heures, salle de l'amicale un spectacle pour enfant « Qui a tué Minou Bonbon ? » par une compagnie de Paris.



Là aussi, grands et petits ont pu apprécier ce spectacle en participant d'une manière ludique. Un grand merci à tous les acteurs amateurs qui ont très bien joué le jeu.

- Le Vendredi 29 Avril 2016, à 17 heures à la bibliothèque, spectacle pour les enfants, « Le gros sac à histoires ».

- Le Vendredi 6 juillet, l'apéro-lecture a été organisé cette année dans les locaux de la nouvelle médiathèque de Mourenx. Comme chaque fois, nous avons lu les ouvrages mis à notre disposition afin de pouvoir échanger nos points de vue. Soirée très conviviale et sympathique à l'issue de laquelle nous avons partagé les petits plats que chacun de nous avons apportés.

Dans le cadre de l'animation « Et vous trouvez ça drôle », le Samedi 4 novembre, un spectacle pour les tout-petits a réuni une quarantaine de personnes. La compagnie les Nébuleuses de Tarbes a su ravir notre public en revisitant les comptines de notre enfance.



Animations à venir :

- Le vendredi 20 janvier à 17 heures salle de l'Amicale Laïque, « Mime de Clown » par la Cie Rêve de théâtre
- Le Vendredi 7 avril à 17 heures salle de l'Amicale Laïque, « Chez Mémé », par la Cie Théâtre pas sage

Nous serions très honorées, de vous accueillir nombreuses et nombreux à ces diverses animations, les spectacles sont toujours de très grande qualité et gratuits pour tout le monde.

L équipe de la bibliothèque.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'APE Lataillade est issue de la fusion des APE de Baigts de Béarn et de Saint-Boès.

Les membres élus :

Président : POEYDARRIEU Benoît

Vice-Président : PIGELET Hugues

Trésorier : HONDARRAGUE Guillaume

Vice-trésorier : ACACIO David

Secrétaire : LABORDE Rachel

Vice-secrétaire : BACQUE Sandrine

Objectif de l'association :

Créer des manifestations pour financer des voyages ou du matériel pour les enfants des écoles de Baigts de Béarn, St Boès, St Girons.

Personne à contacter: POEYDARRIEU Benoit : 06 22 75 55 18



- AMICALE LAIQUE

Notre association, forte d'une vingtaine de membres, vous propose durant l'année plusieurs animations :

-Animations sportives : VTT tous les dimanches matins, Badminton tous les jeudis soirs ...

-Animations culturelles : soirées théâtre, soirées " dernière séance" ...

L'Amicale Laïque est heureuse de vous présenter le calendrier de ses activités en 2017 : le dimanche 05 février, théâtre ; le dimanche 05 mars, Vide-Grenier ; le dimanche 21 mai, Rando VTT/Marche 2ème édition ...

Une animation est encore à l'étude pour l'automne (géocaching, soirée cabaret " Baigts a un incroyable talent" ...)

Notre salle peut être également louée, notamment pour des repas ... Photos et règlement visibles sur notre site amicalelaïquebaigts64.jimdo.com"

Coordonnées téléphoniques : 06 84 87 09 38 (Christian)

Au plaisir de vous voir !

Adishatz !



- VOLLEY-BALL

Qui a dit que les mardis se suivent et se ressemblent, et bien pas nous !

C'est vrai que nous avons commencé la saison avec trois joueurs en moins, suite à des petits problèmes de santé. Une nouvelle recrue, venue d'un village voisin, est venue "gonfler" les effectifs. Alors, le calcul est vite fait et force est de constater que nous sommes rarement 6 contre 6 mais plutôt 5 contre 5, mais on s'adapte.

Comme les années précédentes nous n'évoluons pas en championnat mais continuons à jouer pour nous détendre, faire du sport et aussi rencontrer d'autres personnes.

Côté détente, on est servi car il est de bon ton de se taquiner et de faire un peu d'autodérision. Bien sûr, les règles sportives sont appliquées, nous disputons certaines parties âprement et souvent l'équipe vainqueur se détache sur la fin ; il faut reconnaître que ces parties-là sont les plus intéressantes.

Après avoir joué quatre parties, la 3ème mi-temps est également au programme avec les anniversaires qui sont fêtés à coup de pâtisseries et boissons pétillantes, à chacun sa spécialité... Pour continuer dans le même registre, nous avons souhaité nous réunir autour d'un bon repas, le choix s'est porté sur le Restaurant La Bulle à Argagnon, ce début novembre ; nous avons manqué ce rendez-vous ces deux dernières années et c'était dommage.

L'organisation du groupe est bien rodée, l'un amène le ballon, l'autre les clés de la salle, seul le filet et ses supports restent sur place. Nous continuons à faire confiance à Patrick qui est notre interlocuteur lors des différentes réunions sportives.

Bonne année sportive à tous.



-COMITE DES FETES

Le comité des fêtes tire un bilan positif de cette année 2016.

- Le carnaval s'est déroulé le 12 mars sous une belle après-midi avec une bonne implication des pitchouns Baigtchois et des villages alentours.
- La chasse aux oeufs du 27 mars a connu une affluence record.
- Les fêtes du village se sont déroulées les 26, 27 et 28 Août.

Cette année nouveauté, ce sont nos aînés du village qui ont ouvert les festivités avec le traditionnel goûter le vendredi en fin d'après-midi, apprécié par tous.

Les journées du samedi et du dimanche ont vu bon nombre de villageois et gens de l'extérieur se manifester lors des différents repas et animations proposés, pour notre plus grand bonheur.

Pourvu que ça dure....

Manifestations 2017 :

- **Le carnaval : la date reste à définir.**
- **La chasse aux oeufs de Pâques se déroulera le dimanche 16 avril 2017**
- **Les fêtes du village auront lieu les 25, 26 et 27 Août 2017**

Pour tous renseignements concernant le comité des fêtes, ou pour simplement intégrer l'association n'hésitez pas à contacter Mr Vincent Lahitte président au 06.87.37.57.10.

Nous vous rappelons aussi que le comité des fêtes dispose de vaisselle pour vos repas. Pensez-y.

Pour conclure, l'ensemble des membres remercie Monsieur le Maire, le conseil municipal ainsi que tous ses partenaires.



La chasse aux œufs 2016

SOCIETE DE CHASSE



« ECO-RESPONSABLES »

Les chasseurs aussi !!

La filière collecte et recyclage des cartouches est lancée !

La société de chasse vient de recevoir son kit pour organiser la collecte des douilles de cartouches.

Les chasseurs se mobilisent et rassemblent leurs cartouches tout au long de la saison.

Ensemble, agissons pour notre environnement, pour une chasse durable et responsable.



-RAMOUS BAIGTS BASKET

Avec un effectif stable de 90 licenciés, le RBB est, pour la 3ème année, en Coopération Territoriale de Club (CTC) avec le club voisin de l'USO et ses 277 licenciés.

Grâce à cette entente, chaque enfant peut pratiquer le basket à son niveau, évoluer à son rythme, prendre plaisir à jouer tous les samedis. 2 entraînements par semaine sont proposés pour chaque équipe, répartis sur les 3 salles : Orthez, Ramous et Baigts.

3 salles, le minimum syndical pour établir un planning pour nos 16 équipes jeunes, 6 équipes séniors et notre école de basket.

Forte de 367 licenciés, la CTC n'a jamais été aussi complète avec deux équipes par catégorie en filles ET en garçons, idéal pour la formation du joueur. 3 équipes jeunes évoluent en Championnat Régional : U17G1, U17F1 et U13F1. Une équipe en championnat inter-régional, les U15F1.

Chez les Séniors, 2 équipes sont en championnat Régional, 2 en championnat départemental, les équipes fanions étant uniquement orthéziennes, Nationale 1 pour les filles, Pré-National pour les garçons.

A Baigts, vous pourrez trouver le RBB les :

- mercredis : de 17h à 18h30 (U11Filles) et de 18h30 à 20h (U13Garçons)
- vendredis : de 18h30 à 20h (U17Garçons) et de 20h à 21h30 (Séniors Filles 3)
- occasionnellement, le mercredi de 14h à 15h30 (U11 Garçons) et le jeudi de 20h30 à 22h30 (Séniors Filles 2)

Dans le village voisin de Ramous, un entraînement tous les soirs anime la salle y compris le samedi matin (après une 1ère partie de saison à Baigts). Malgré cela, nous avons du faire appel à la commune de Sainte-Suzanne pour bénéficier de leur installation en semaine.

Côté match, une alternance est mise en place dès le début de la saison pour que chaque salle ait le privilège de recevoir toutes les équipes. A Baigts, nous avons déjà pu voir notre équipe SF2 évoluant en championnat régional.

Le RBB, c'est aussi des animations tout au long de la saison : vous avez déjà pu assister à la soirée présentation des équipes au mois d'octobre, le 18/02 aura lieu le concours de coinchée et nous espérons que notre candidature pour l'organisation des phases finales en juin sera retenue. Sans oublier toutes les soirées qui suivent les matchs !!

LE RBB, L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER !!

FOOTBALL CLUB BAIGTS-BERENX

Nombre de licenciés : Le football Club compte 142 licenciés dont 70 en école de foot.

But de l'association : Donner à un maximum de personnes (garçons et filles) la possibilité de pratiquer le football.

Animer notre village, et faire grandir les plus jeunes dans la pratique d'un sport collectif, et tisser des liens de fraternité et d'amitié.

Satisfaction collective que de voir les jeunes (garçons et filles) formés dans notre club de "village" évoluer dans des clubs plus huppés, Pau F.C, Aviron Bayonnais, J.A.de Dax pour ne citer que ceux là. Alors, un jeune issu de notre école de football peut devenir un (e) joueur de haut niveau, même si la route est longue, on y croit, on y croit !

Équipes :

Pour l'école de foot, catégories U7- U8- U9- U13 (2) - U15 (2), et même la catégorie U6 est représentée par quelques tout jeunes pratiquants (es).

Pour les plus grands, catégories U17- Seniors à 7, seniors à 11 et une équipe vétérans.

Petite précision, pour les catégories U15 et U17 nous sommes en entente avec le Carresse/Salies football club.

L'entente avec nos voisins et amis pour les catégories U15 et U17, apporte elle aussi beaucoup de réconfort pour tous les bénévoles des deux identités. Il faut y voir, une raison d'espérer, de croire en l'avenir et de pérenniser le football dans nos villages.

Jours d'entraînements : Mardi soir et vendredi soir pour les seniors, /Mercredi et vendredi pour les catégories U13-U15/ Samedi matin pour l'école de foot.

Possibilité de vous renseigner (pour les horaires, les rencontres, les joies, les peines et toute l'actualité sportive) sur le site Football Club Baigts-Bérenx (labrane. e-monsie.com) ou sur la page Facebook Football Club Baigts-Bérenx et pourquoi pas devenir membre du groupe.



-GENERATION MOUVEMENT EN ABAN TOUSTEM

Le Club des Aînés compte 86 adhérents. Il est basé sur des valeurs de solidarité, d'échange, de partage, il crée un lien social et lutte contre l'isolement.

Le début d'année a été marqué par l'élection d'un nouveau bureau et par une décision collégiale de ne plus faire partie du "Mouvement Génération". Le Club des Aînés de Baigts est donc devenu autonome et indépendant.

L'année 2016 est également l'année du 40ème anniversaire du Club que nous avons fêté le 13 Novembre en invitant nos adhérents à partager un moment de convivialité autour d'une bonne table.

Le petit Club du Jeudi réunit une quinzaine de personnes tous les 2ème et 4ème jeudis du mois pour jouer au loto, aux cartes, au scrabble ... et l'après midi se termine par un petit goûter.

Tous les vendredis matin, un petit groupe de 10 marcheurs se retrouve devant la Maison pour Tous à 9H (8H30 en période estivale) pour arpenter joyeusement les chemins des environs.

ACTIVITES 2016 :

20 Février 2016 : Repas au restaurant la Bulle à Argagnon.

Sanglier offert par les chasseurs que nous remercions chaleureusement et cuisiné avec raffinement par le restaurateur.

1er Juillet 2016 : Sortie à Artouste, avec le matin visite de la Maison du Parc National à Laruns et l'incontournable petit train l'après midi, après un repas frugal à Gabas.

27 Août 2016 : Goûter organisé par le Comité des Fêtes. Tous nos remerciements aux présidents et à toute leur joyeuse équipe.

24 Septembre 2016 : Sortie à St Sébastien avec déjeuner dans une cidrerie après une visite très intéressante de Fontarrabie.

13 Novembre 2016 : Repas du 40ème Anniversaire du Club

17 Décembre 2016 : Goûter de Noël

L'Assemblée Générale du Club aura lieu courant Février 2017.

Nous vous invitons à nous rejoindre, toutes les nouvelles recrues seront accueillies avec grand plaisir.



SERVICES DE PROXIMITE

- **Le multiple rural** : Benoît PAULET 05 59 65 33 04

Ouvert du lundi au samedi de 7h à 12h15 et de 16h30 à 19h/Le samedi de 7h à 12h15/Le dimanche de 8h à 12h

Fermé le mercredi et dimanche après-midi

Camion pizza Little Italy : Lundi Mardi et Jeudi de 17h30 à 21h00

tél : 07 68 74 34 43

- **Salon de coiffure** : Sandrine ROSE

05 59 65 79 96

Ouvert le mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 18h30

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h



- **Agence postale** : 05 59 65 32 26

Ouvert du lundi au samedi de 08h45 à 11h15 et le mercredi de 14h à 16h30

- **Bibliothèque** : 05 59 65 32 24

Ouvert : Le jeudi de 15 heures 30 à 16 heures 30.

Les mercredis et samedis de 10 heures à 12 heures

Le vendredi de 17 heures à 18 heures 30

- **Garage Auto 817** : 05 59 09 32 31

Ouvert du lundi au samedi

- **Maison médicale** :

- **Médecins** 05 59 65 31 74

-Consultations libres d'Anne RAMOS-CAZALIS:

mardi 16h30-19h / mercredi: 9h-12h / jeudi 9h-12h/ samedi 10h-12h

-Consultations libres de Jean Claude RAMOS:

lundi-jeudi-vendredi: 13h30 - 15h / 17h- 19h / mardi: 8h-11h

-Consultations sur Rendez Vous de Anne RAMOS-CAZALIS:

lundi- vendredi: 9h-13h / samedi: 8h-10h

Alternance : celui présent le vendredi est absent le samedi matin.

-**Les Infirmières** : présentes le mardi sur RDV 05 59 65 32 03 Anne PETITOT, Christine CHAUVIN, Véronique SUHAS, Myriam ETCHECOPAR

- **Sophrologue** : Sabine URBISTONDO: 05 59 65 35 52 / 06 64 21 42 73

- **Assistante maternelle à domicile** : Mme CAZENAVE 05 59 65 35 61

Mme MARINEAU : 05 59 65 73 77

Mme KINDLE : 06 64 75 95 71

- **Crèche** : Laure PÉDEPRAT au 05 59 65 86 84

LES MOYENS DE TRANSPORT

- Transport collectif :
- Transports 64 interurbains

Orthez > Saint-Palais ligne 809

809

Orthez → Saint-Palais

Saint-Palais → Orthez

		■	■		
		Circule du lundi au vendredi		Circule du lundi au samedi	
ORTHEZ	Gare SNCF	08:05	15:30	18:20	•
ORTHEZ	Place d'Armes	08:08	15:34	18:25	
ORTHEZ	Centre commercial	08:11	15:37	18:28	
BAIGTS-DE-BEARN	Ecole	08:19	15:44	18:35	
RAMOUS	Mairie	08:24	15:50	18:41	
PUYOO	Gare SNCF	08:27	15:52	18:43	•
SALIES-DE-BEARN	Le Golf	08:36	16:01	18:52	
SALIES-DE-BEARN	Casino	08:39	16:04	18:55	•
SALIES-DE-BEARN	Place du Bignot	08:41	16:07	18:58	
SALIES-DE-BEARN	Lasbordes	08:45	16:11	19:02	
SAUVETERRE-DE-BEARN	Place Royale	08:50	16:16	19:07	•
SAUVETERRE-DE-BEARN	Ecole Saint-Joseph	08:52	16:18	19:09	
SAUVETERRE-DE-BEARN	Gare	08:55	16:21	19:12	•
OSSERAIN RIVAREYTE	Osserain	08:58	16:24	19:15	
SAINT-PALAIS	Piscine	09:06	16:32	19:23	•
SAINT-PALAIS	Eglise	09:09	16:35	19:26	

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés

		■	■		
		Circule du lundi au vendredi		Circule du lundi au samedi	
SAINT-PALAIS	Eglise	06:40	13:00	17:00	
SAINT-PALAIS	Piscine	06:42	13:02	17:02	•
OSSERAIN RIVAREYTE	Osserain	06:50	13:10	17:10	
SAUVETERRE-DE-BEARN	Gare	06:53	13:13	17:13	•
SAUVETERRE-DE-BEARN	Ecole Saint-Joseph	06:56	13:16	17:16	
SAUVETERRE-DE-BEARN	Place Royale	06:58	13:18	17:18	•
SALIES-DE-BEARN	Lasbordes	07:03	13:23	17:23	
SALIES-DE-BEARN	Place du Bignot	07:07	13:27	17:27	
SALIES-DE-BEARN	Casino	07:11	13:31	17:31	•
SALIES-DE-BEARN	Le Golf	07:14	13:34	17:34	
PUYOO	Gare SNCF	07:23	13:43	17:43	•
RAMOUS	Mairie	07:25	13:45	17:45	
BAIGTS-DE-BEARN	Ecole	07:31	13:51	17:51	
ORTHEZ	Centre commercial	07:38	13:58	17:58	
ORTHEZ	Place d'Armes	07:41	14:01	18:01	
ORTHEZ	Gare SNCF	07:44	14:04	18:04	•

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés

Horaires du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

- **MOBILACQ** : 3 points de prise en charge sur la commune :
Chemin de Castéra, Ecole, Chemin Séré

Appelez et réservez au plus tard la veille, avant 17h : **0800 64 24 64**

(Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h).

- **Taxis** :

-ALONI TAXI : Nicolas BOUIC 24h/24h - 7j/7j - toutes distances 06.09.45.35.05
-AB Transport: Alain Betbeder-Rey: 06.88.82.80.97

A VOUS DE JOUER : Où se cachent-elles ?

Les fermes remarquables



Les porches



Vous avez jusqu'au 1^{er} février 2017 pour déposer vos réponses en mairie.

Félicitations à la famille Dupouy, grande gagnante de l'année dernière,
avec le plus de personnes reconnues sur les photos de classe.

1) Démarches à effectuer en mairie

- **Recensement militaire** : Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

- **La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les personnes majeures**. Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans. Si vous projetez de voyager à l'étranger, retrouvez les conseils et les fiches d'information traduites dans les langues des pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur diplomatie.gouv.fr.

- **Le passeport**

Nous vous rappelons que la mairie de Baigts ne délivre plus les passeports. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de la mairie d'Orthez, équipée pour la délivrance des passeports biométriques. Pour tout renseignement ou prise de RDV : 05-59-69-00-83.

Nouveauté : le formulaire de passeport peut être pré-rempli en ligne sur le site : <http://ants.gouv.fr>.

Pour tout renseignement sur les pièces à fournir, les délais etc..., n'hésitez pas à consulter notre site internet onglet « Formalités Administratives ».

- **Inscription sur la liste électorale** : Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire en mairie.

Elections présidentielles et législatives 2017 : Les dates sont désormais connues : présidentielles : 1^{er} tour : 23 avril 2017/ 2^{ème} tour : 07 Mai 2017
Législatives : 1^{er} tour : 11 juin 2017/2^{ème} tour : 18 juin 2017

- **Déclarations préalables, permis de construire, certificat d'urbanisme** : La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer en mairie un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Tous les dossiers déposés en mairie sont transmis au service urbanisme de la CCLO pour instruction.

2) Démarches à effectuer en Préfecture

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
2 rue Maréchal Joffre
64 000 PAU
05-59-98-25-25

- Vente de véhicule : Un certificat de cession doit être rempli par l'ancien propriétaire (le vendeur) et comporter aussi la signature de l'acquéreur. S'il y a plusieurs cotitulaires, chacun doit le signer. Le vendeur remet l'exemplaire n°1 à l'acquéreur, transmet l'exemplaire n°2 à la préfecture et conserve l'exemplaire n°3.

- Carte grise : Avant de faire circuler votre véhicule neuf pour la première fois, vous devez faire établir un certificat d'immatriculation (ex-carte grise), que vous l'ayez acheté en France ou à l'étranger.

- Permis de conduire : Depuis le 16 septembre 2013, le nouveau permis de conduire au format "*carte de crédit*" est délivré.



Unifié au niveau européen, le nouveau permis de conduire est un titre sécurisé qui permettra de mieux lutter contre la fraude.

INUTILE DE VOUS DÉPLACER pour demander un nouveau permis de conduire : si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013, il est **valide jusqu'au 19 janvier 2033**.

Ils sont remplacés progressivement par des nouveaux permis au format "*carte de crédit*" depuis 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Le principe du permis à point ne change pas.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la Préfecture.

3) Divers : Autorisation de sortie du territoire : rétablie par la loi du 03/06/2016 relative à la lutte contre le terrorisme. Formulaire téléchargeable CERFA n°15646*01 sur service-public.fr. Il devra être obligatoirement présenté au franchissement de frontière d'un mineur voyageant sans un titulaire de l'autorité parentale à compter du 15 janvier 2017 (avec sa pièce d'identité et la copie de celle du signataire). Ce nouveau formulaire ne nécessite plus d'intervention de la commune.

Un peu de civisme...

- Les propriétaires de chiens se doivent de respecter leur voisinage afin que ce dernier ne subisse pas la gêne occasionnée par les aboiements.
- **La divagation est interdite sur le territoire communal**
- Il est interdit d'abandonner sur la voie publique les détritrus d'origine animale.
- Il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses, les plates-bandes des espaces verts et des jardins publics, les aménagements pour les jeux d'enfants.
- Chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal par tout moyen approprié et de les déposer dans la corbeille la plus proche.
- Les déjections dans les caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages piétons et emplacements d'arrêts des véhicules de transport en commun sont formellement interdites.
- Les propriétaires des chiens doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique.
- Les chiens, même accompagnés et tenus en laisse, doivent être munis d'un collier portant le nom et le domicile du propriétaire.

1) Travaux et bricolage par des particuliers :

Il est rappelé que les horaires pour effectuer tous travaux de bricolage ou de jardinage par les particuliers sont :

Les jours ouvrables de 08h 30 à 12h et de 14h30 à 19h30 /Les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h/ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



3) Feu interdit

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Vous pouvez vous procurer des bacs de compostage auprès des services de la CCLO.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



De manière générale, pour faciliter la vie en société, chacun est tenu de connaître et de respecter le règlement sanitaire départemental.

ETAT-CIVIL 2016

-NAISSANCES :

CASSEN Gauthier, Maé le 05/01/2016

VALLÉE Lylou, Marie, Déborah le 11/01/2016

MOUGIN Pablo le 22/04/2016

DEDIEU Inaki, Joseph le 28/05/2016

MANCONE Yuri le 08/08/2016

CAVALHEIRO Thylio le 23/08/2016

PAULET Léa, Claudine, Sylvie le 27/09/2016

MORINCOME Jules le 24/10/2016

SERNA ABDEREMANE Yariis, Nabouhane le 24/10/2016



- BAPTEME CIVIL

FOSAR Vianney le 1^{er} octobre 2016

-MARIAGES

DUPLAA Fabien, Christophe et FAUMONT Marion, Amélie

Le 29 juillet 2016



-DECES :

POUSTIS née NOUTARY Elise, Jeanne le 21/03/2016

LAFITTE née LAULHÉ Jacqueline, Pierrette le 29/03/2016

RIFF Annie, Marie, Céline le 17/04/2016

GRAUBY Robert, Elie le 21/04/2016

LAGIERE Franck le 10/05/2016

COYAULT née BATY Eliane le 19/09/2016



Fête des mères 2016

Les enfants de l'école se sont associés
à la Municipalité pour la Fête des Mères.



Merci à tous d'être venus si nombreux !
En espérant que 2017 connaisse le même succès !

Rédigé par la commune de Baigts de Béarn, imprimé par l'Imprimerie Moulia